

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17127469

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le
28 AOUT 2017
Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **417 972 406**

Dénomination

(en entier) : **Etablissements BORTOLIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **avenue de l'Industrie, 32 à 4500 Huy**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 18 juillet 2017

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs

A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de 6 ans de Monsieur Xavier BORTOLIN, Monsieur Bruno BORTOLIN et de la SPRL HOLDING BORTOLIN, représentée par son représentant permanent Monsieur BORTOLIN Xavier. Mandats qui viendront à échéance à l'assemblée générale de 2023.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 18 juillet 2017

L'assemblée prend acte du renouvellement des mandats d'administrateurs.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner en qualité de délégués à la gestion journalière :

- Monsieur Xavier BORTOLIN, domicilié à 4500 Huy, rue Sainte-Anne, 7-B, qui accepte ;
- Monsieur Bruno BORTOLIN, domicilié à 4500 Huy, rue Rouge Lion, 2 qui accepte.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de désigner en qualité de Président du conseil d'administration, Monsieur Xavier BORTOLIN, prénommé, qui accepte.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, confère tous pouvoirs à chacun des délégués à la gestion journalière, Messieurs Xavier et Bruno BORTOLIN, chacun agissant seul avec faculté de substitution aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent et notamment de procéder aux publications aux annexes du Moniteur Belge et d'effectuer toutes les modifications des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des Guichets d'entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).